



REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE·S
soumise à la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 8564/21/2026

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 09.04.2026 Responsable communal : M. Florim Ajda
Visite sur place : 09.04.2026 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de :

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants : Raison sociale ou adresse

Propriétaire	M. Hans Martin Fopp Chemin des Vuarennas 37 1820 Montreux
Demandeur	Commune de Montreux Service des espaces publics Section des espaces verts

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre

Adresse	Chemin des Vuarennas 37 – 1820 Montreux
Parcelle No	8564

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : Voir point « E »

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	<i>Cedrus atlantica glauca</i>	Cèdre de l'Atlas	48 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP	
<input checked="" type="checkbox"/>	Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
<input type="checkbox"/>	Arbre mort
<input type="checkbox"/>	Entrave avérée à l'exploitation agricole
<input type="checkbox"/>	Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
<input type="checkbox"/>	Aucun motif invocable selon la LPrPNP
Remarque(s) du responsable communal : L'arbre est dépérissant, presque sec sur pied. Il constitue un danger pour les usagers du domaine public, notamment les personnes empruntant le chemin des Vuarennas.	
F. Préavis du service des espaces publics	
<input checked="" type="checkbox"/>	favorable à l'abattage
<input type="checkbox"/>	défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
<input type="checkbox"/>	la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité	
<input checked="" type="checkbox"/>	L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
<input checked="" type="checkbox"/>	Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
<input type="checkbox"/>	Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
<input type="checkbox"/>	Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
<input type="checkbox"/>	Autres recommandations d'entretien :
H. Compensation prévue	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nouvelle plantation : un arbre majeur d'une hauteur minimale de 2m50 à la plantation
<input type="checkbox"/>	Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique « D » Caractéristique de l'arbre)
I. Affichage au pilier public	
Date d'affichage au pilier public : du 22.04.2026 au 22.05.2026	
J. Remarque(s) éventuelle(s)	

Le collaborateur technique : Florim Ajda

Date : 15.04.2026

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 15.04.2026

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 20.04.2026

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap — Informations dépourvues de foi publique

Demande d'autorisation d'abattage

Parcelle n° 8564

Arbre n°1 : Cèdre de l'Atlas, *Cedrus atlantica glauca*

Echelle : 1:250
Coordonnées : 2°55'9718 / 1°14'3187
Date d'impression : 07.04.2026





